

*Affaires courantes***LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada)** demande à présenter le projet de loi C-28 intitulé Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel.

**M. le Président:** La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

• (1520)

**LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada)** demande à présenter le projet de loi C-59, Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de la Colombie-Britannique.

**M. le Président:** La Chambre permet-elle au ministre de présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Français]

**LOI SUR LA RÉORGANISATION JUDICIAIRE DE L'ONTARIO (1989)**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre)** demande à présenter le projet de loi C-60, intitulé Loi modifiant plusieurs lois pour donner effet à la réorganisation judiciaire de l'Ontario et mettre en oeuvre diverses mesures connexes.

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

**LOI SUR LE DIVORCE**

## MESURE MODIFICATIVE

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice, procureur général du Canada et leader du gouvernement à la Chambre)** demande à présenter le projet de loi C-61, intitulé Loi modifiant la Loi sur le divorce (obstacles au remariage religieux).

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

[Traduction]

**LOI SUR LES PÊCHES**

## MESURE MODIFICATIVE

**M. David D. Stupich (Nanaimo—Cowichan)** demande à présenter le projet de loi C-280, Loi modifiant la Loi sur les pêches (pêche au filet dérivant).

**M. le Président:** La Chambre permet-elle au député de présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

**M. Stupich:** Monsieur le Président, dans ce projet de loi, on demande au gouvernement de songer à engager des négociations avec la communauté internationale pour qu'elle conclue une entente interdisant la pêche au filet dérivant dans les eaux internationales et pour imposer des sanctions contre tout pays qui refuse de conclure cette entente.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. le Président:** Première lecture des projets de loi publics du Sénat.

\* \* \*

**RECOURS AU RÈGLEMENT**

**M. Lewis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour informer la Chambre que le gouvernement votera contre la première lecture de ce projet de loi. Il contrevient à l'article 54 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Le Règlement prévoit que:

La chambre ne peut adopter ou approuver ni crédit, ni résolution, ni adresse, ni projet de loi portant affectation d'une partie des